



CONSEIL COMMUNAL  
1270 TRELEX

**PROCES-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 7 AVRIL 2022**

Le Président, M. François VAUTIER, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la cordiale bienvenue à tous, en soulignant, après 2 ans de pandémie, la reprise des séances du Conseil communal dans des conditions plus conviviales et sans obligation de masque.

Il souhaite également la bienvenue à Messieurs Frédéric Mani, président du CoDir de Région de Nyon et syndic de Dully, et Boris Mury, secrétaire général, conviés à présenter la plus importantes des associations intercommunales et première sollicitée au Conseil en ce début de législature.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation de Région de Nyon par Messieurs Frédéric Mani et Boris Mury, respectivement Président du CoDir et Secrétaire général – 2. Appel – 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 03.12.2021 – 4. Communication(s) du Président – 5. Rapport de la commission ad hoc refuge forestier sur la réponse de la Municipalité au postulat « Cuvit » – 6. Préavis n° 1/2022 Acte de radiation et constitution d'un droit de superficie sur la parcelle 525 au chemin des Grillets 2 – 7. Préavis n° 2/2022 Adoption du plan de la modification de limite territoriale entre les communes de Trélex et Grens au lieu-dit Les Migerendes – 8. Nomination de deux délégués du Conseil communal pour le Conseil intercommunal du Groupement forestier La Colline – 9. Mention des préavis à venir – 10. Communication(s) de la Municipalité – 11. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 12. Propositions individuelles et divers.

**1. Présentation de Région de Nyon par Messieurs Frédéric Mani et Boris Mury (annexée)**

En tant que délégué du Conseil auprès de Région de Nyon avec Mme VOGEL, M. VAUTIER les a sollicités pour en présenter le fonctionnement ainsi que les buts des contributions financières des communes.

**2. Appel**

33 conseillers présents et 12 excusés.

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 03.12.2021**

Le Municipal M. Cédric MARZER présente ses excuses pour sa réponse imprécise en page 6, fin de point 8, à la question de M. Nicolas CLERC, si le coût d'entretien des ancrages est inclus : ce n'est pas le cas.

Sans autre remarque, le procès-verbal modifié est approuvé à une très large majorité par 32 oui et 1 abstention.

**4. Communication(s) du Président**

M. le Président communique les points suivants :

- a. Il rend hommage à M. Marc VOGEL décédé récemment et présente ses condoléances à sa famille au nom du Conseil communal. Il rappelle qu'il a été municipal de Trélex durant 2 législatures, de

1998 à 2001 puis de 2002 à 2006, soit durant 8 <sup>1/2</sup> ans, au dicastère des routes-voirie-déchets et cimetière. M. VOGEL a travaillé avec l'ancien syndic M. HAINARD et œuvré à la désaffectation du cimetière, la modification du règlement communal du cimetière, la voirie, au déneigement, à l'aménagement des modérateurs de vitesse au chemin des Santous et à la réfection du chemin de la Violette. L'ancienne secrétaire municipale se souvient qu'il arrivait au Greffe en sifflant, semant la bonne humeur. L'assemblée se lève en hommage.

- b. Il félicite M. David VOGEL pour son élection au Grand Conseil lors des élections cantonales du 20 mars 2022 et lui souhaite bon courage. Il devient ainsi le quatrième représentant de Trélex au Grand Conseil, après Madame VANAT et Messieurs AEBI et RAVENEL. M. VOGEL est applaudi.
- c. Le choix de la salle de la Farandole sera maintenu aux prochaines séances du Conseil, la pandémie n'étant pas terminée et la salle de la Tour étant exigüe. Si elle convient à tous, elle sera conservée.
- d. Il remercie les équipes motivées de scrutateurs aux élections cantonales du Conseil d'État et du Grand Conseil du 1<sup>er</sup> tour du 20 mars et du 2<sup>ème</sup> tour du 10 avril 2022.

#### **5. Rapport de la commission ad hoc refuge forestier sur la réponse de la Municipalité au Postulat Cuvit**

Le Président rappelle que la Municipalité a répondu au postulat le 3 décembre 2021. La commission ad hoc nommée a étudié et rédigé un rapport, dont les conclusions n'ont pas d'effet contraignant pour la Municipalité. Elles constituent néanmoins un message politique sur la volonté du Conseil après le vote.

Mme Marie-Christine LESCHOT BURKI, présidente de commission, explique qu'avec l'adhésion au Groupement forestier La Colline, les Trélésiens auront accès à deux refuges, celui de La Colline et la Ferme-Château au Bois de Chêne. Le premier, accessible au montant préférentiel de CHF 150 au lieu de CHF 300, est fréquemment occupé par les habitants de Givrins et de Genolier. La disponibilité du deuxième est supérieure mais le coût de location est élevé (entre CHF 400 et CHF 1000/jour), la partie extérieure non réservable et l'ensemble ne répond pas à la demande du postulat, soit un lieu récréatif en plein air. En conclusion, la commission propose au Conseil de refuser les conclusions de la Municipalité et souhaite qu'elle poursuive l'étude pour la construction d'un refuge forestier communal.

Le Président la remercie et soumet les conclusions du rapport au vote : **28 oui, 1 non, 3 abstentions.**

Au nom de la Municipalité, le Syndic prend note et poursuivra la recherche d'un refuge avec l'aide du nouveau garde-forestier. Toute proposition peut être déposée au Greffe.

#### **6. Préavis n° 1/2022 Acte de radiation et constitution d'un droit de superficie sur la parcelle 525 au chemin des Grilllets 2**

Le Président donne la parole au Syndic, qui retrace l'histoire de cette parcelle et la nécessité de remédier à la situation du DDP, demeurée non résolue depuis 2005. Pour régulariser cette situation, la Municipalité a signé devant notaire en 2021 un nouvel acte constitutif avec l'hoirie héritière du superficiaire. Cependant, le dépôt au Registre foncier exige une durée minimale de 30 ans pour un nouveau droit de superficie (sous forme de droit distinct et permanent). Le Conseil doit en autoriser la signature. En outre, la Municipalité propose une régularisation jusqu'en 2052 selon les conditions fixées par le Conseil le 14 février 2006 avec une redevance annuelle de CHF 5.00 le m<sup>2</sup> si le superficiaire habite la commune et occupe lui-même la construction, ou de CHF 10.00 le m<sup>2</sup> s'il ne l'occupe pas lui-même.

Le rapporteur de la Commission Construction-urbanisme, M. Jean-Marie AUBERT, explique que l'origine de ce préavis tient dans un problème juridique relevant du préavis de 2006. Reconstituer le DDP du chemin des Grilllets pour une durée de 30 ans permettra d'unifier les conditions, dont les redevances, de manière identique à l'ensemble des droits de superficie octroyés actuellement par la Commune. En cas de refus du préavis, la Municipalité se verrait dans l'obligation d'indemniser la famille locataire et ne pourrait uniformiser les conditions du DDP. La Commission constate qu'il n'y a pas lieu de refuser les conclusions du préavis et prie le Conseil communal de l'accepter.

Le rapporteur de la Commission des finances, M. Stéphane DOEBELI, précise que le préavis vise à résoudre un problème technique qui a trait au rendement au m<sup>2</sup>. Actuellement, les DDP en cours rapportent

CHF 82'600 par an à la Commune, grâce à l'adaptation de la redevance de CHF 2.00 à CHF 5.00 le m<sup>2</sup>. Il avertit de ne pas confondre le rendement fixé à la création de ce DDP avec celui d'un DDP qui serait nouvellement émis ; le prix au m<sup>2</sup> était historiquement bas et le reste s'il demeure au sein de l'hoirie. La COFIN salue l'effort de la Municipalité de mettre à jour les DDP tant à travers les actes notariés que sous la forme de la revalorisation des terrains loués. Elle recommande au Conseil d'accepter ce préavis.

Le Président le remercie et demande s'il y a des commentaires ou des questions, ce qui n'est pas le cas.

M. le Président passe au vote : **le préavis n° 1/2022 est accepté à l'unanimité.**

#### **7. Préavis n° 2/2022 Adoption du plan de la modification de limite territoriale entre les communes de Trélex et Grens au lieu-dit Les Migerendes**

Le Président laisse la parole à la Municipale, Mme Evelyne VOGEL, qui rappelle le Préavis n° 2/2020 sur lequel se base celui-ci, avec l'ouverture de démarches pour modifier les limites territoriales au lieu-dit Les Migerendes. Aujourd'hui, l'approbation de cette modification est soumise aux deux conseils, communal de Trélex et général de Grens, selon la procédure habituelle en vue de la ratification cantonale.

Pour la Commission Construction-urbanisme, M. AUBERT confirme que la procédure a été respectée et que les intérêts des parties ont été pris en compte. Elle indique qu'il paraît évident que la parcelle 15 en zone agricole et le domaine public 11 intègrent la commune de Grens. Il s'agira d'une amélioration des limites historiques entre les deux communes, sans préjudice pour Trélex. La Commission recommande au Conseil d'accepter le préavis, afin que le plan recueille l'approbation du Canton.

Le Président remercie et ouvre la discussion. M. Pierre GILDEMYN s'étonne que le transfert territorial n'entraîne aucune compensation et demande si cette pratique est habituelle. Mme VOGEL confirme et précise que ces changements de limite territoriale sont rares. En réalité, ce terrain, privé, n'appartient pas à Trélex et seule la limite est modifiée. Il n'y a aucune raison de conserver un territoire qu'il faut gérer.

Sans autre prise de parole, on passe au vote : **le préavis n° 2/2022 est accepté à l'unanimité.**

#### **8. Nomination de deux délégués au Conseil intercommunal du Groupement forestier La Colline**

Le Président donne la parole à la Municipale Mme Evelina GIROD. Elle explique que l'adhésion de Trélex au Groupement La Colline, votée le 3.12.2021, sera validée par le Conseil intercommunal le 3.5.2022 ; deux délégués du Conseil communal devraient y participer. Le Conseil intercommunal est composé d'un président, deux municipaux par commune et deux délégués de Conseil communal par commune. Le CoDir est composé des délégués municipaux de Givrins, Regula ZELLWEGER (syndique) et Alain BLUMENSTEIN (président), de Genolier, André DARMON (syndic) et Jean ZUCHELLO, et de Trélex, Pierre HOFMANN et elle-même ; la secrétaire, la fiduciaire et le garde-forestier. Il y a deux à quatre réunions par an.

Se présentent : Mme Diane MARCOZZI, Messieurs Roman DAEPPEN, Pierre GILDEMYN et Jean-Marie AUBERT.

Mme Floriane VANAT-DI VETTA suggère de rappeler les noms des membres de la Commission de Sylviculture.

Les résultats sont : 22 voix pour Mme MARCOZZI, 16 pour M. DAEPPEN, 11 pour M. GILDEMYN, 11 pour M. AUBERT, avec une majorité absolue à 17 voix et 33 bulletins rentrés. M. AUBERT se retire. Au 2<sup>ème</sup> tour, M. DAEPPEN recueille 22 voix, M. GILDEMYN en recueille 10.

Les deux délégués élus sont donc : Mme Diane MARCOZZI et M. Roman DAEPPEN, qui sont applaudis.

#### **9. Mention des préavis à venir**

Excusant l'absence de M. Philippe DEPIERRE, le Syndic annonce les préavis présentés au Conseil de juin :

- Comptes 2021 et rapport de gestion 2021 : Mme GIROD annonce que le décompte provisoire de la péréquation se solde avec un retour de CHF 675'080.
- Arrêté d'imposition 2023 : selon Mme GIROD, le remboursement sur les acomptes péréquatifs 2021 renforcera le résultat et permettra peut-être de stabiliser l'arrêté d'imposition 2023.

- Rénovation et réfection de quatre salles de classe du collège des Marmouzets, présenté par M. DEPIERRE.

## **10. Communication(s) de la Municipalité**

- La sécurisation des sources de Combe froide, préavis déposé en décembre, est terminée à satisfaction, dans le respect du cycle des batraciens. Plusieurs ancrages ont été légèrement réduits.
  - Le programme de la Municipalité pour la législature 2021-2026 :
1. La transition énergétique au niveau communal : le Plan Énergie et Climat Communal (PECC) sera établi et mis en œuvre sur 4 ans, avec des plans d'action pour réaliser des économies ; la Commune bénéficiera de l'appui technique et financier du Canton et du mandataire choisi, la HES-SO VS (Institut Entrepreneurat et Management, spécialisé dans les études énergétiques).

Les actions prévues seront soumises à approbation du Conseil communal (liste évolutive) :

- Recensement des dépenses énergétiques sur le territoire communal
  - Séance d'échange avec la population et la HES-SO, pour fournir des recommandations sur le type de chauffage à prévoir, les critères importants pour le choix d'une entreprise, les avantages d'offres groupées, etc.
  - Développement du CAD et des installations photovoltaïques communales
  - Développement d'un réseau de pistes cyclables (plus sûres que des bandes cyclables)
  - Optimisation de l'éclairage public en baissant l'éclairage nocturne.
2. Les eaux et les sources communales : amélioration du réseau d'eau communal avec la sécurisation de l'approvisionnement et le maintien de la qualité de l'eau potable. Les actions prévues sont :
    - Étude d'un nouveau réservoir
    - Étude de la consommation en période de pointe
    - Révision du règlement sur la régulation et l'utilisation de l'eau potable, et la révision des prix.
  3. Les bâtiments communaux :
    - Rénovation et réaffectation de la Ferme Paul : étude de faisabilité des variantes envisagées pour l'avenir de ce bâtiment, puis rénovation et réaffectation du bâtiment
    - Exploitation énergétique efficiente : par exemple, l'utilisation efficiente du chauffage à distance
    - Économie de l'éclairage par l'abaissement de la luminosité la nuit.
    - Les bâtiments scolaires : réaménagement extérieur, mise en avant d'une nouvelle identité de la place centrale (place Mayor), étude pour la rénovation des terrains de sport côté ouest
  4. Contrôle et révision de certains règlements communaux importants :
    - Plan d'affectation communal ou PACOM : le nouveau règlement des constructions selon les exigences définies par la LAT et le Plan directeur cantonal
    - Règlement de police : les déchets sur la voie publique et la vidéosurveillance des routes
    - Règlement du cimetière, à l'occasion de la survenue d'un nouveau cas (concession pour une urne).
  5. Mise en ligne de l'inventaire des Archives historiques de Trélex et un nouveau livre sur Trélex :
    - Mise en ligne de l'inventaire sur la plateforme vaud.archivescommunales.ch pour faciliter les recherches du public et des employés communaux et mettre en valeur le patrimoine communal (documents emblématiques numérisés tel l'antiphonaire, ensemble de chants de l'Église romaine, et des parchemins anciens).
    - Création d'un nouveau livre historique sur Trélex, avec l'épuisement du livre datant de 1981. Le comité de rédaction comprendra deux Municipaux (Evelina GIROD et Pierre HOFMANN), trois membres du Conseil (François VAUTIER, Philippe DESPONDS et Bastien MORAX), deux journalistes de Trélex (Patrick TESTUZ et Rodolphe HAENER), un graphiste de Trélex (Thomas MARCHAND, de Publium SA) et un photographe de La Côte (Sigfredo HARO). La parution visée est la soirée des nouveaux habitants de 2023. Les personnes de l'assemblée possédant des photos ou des histoires peuvent les transmettre au Greffe ou aux rédacteurs.

- Le Syndic annonce que les aubergistes ne souhaitent pas renouveler leur bail, dont l'échéance est le 31.07.2023. La Municipalité communiquera ultérieurement sur la suite de l'exploitation de l'Auberge.

Le Président remercie pour ces communications.

#### **11. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales**

Il n'y a aucune information à communiquer ce jour.

#### **12. Propositions individuelles et divers**

Avant de donner la parole à l'assemblée, le Président informe que le Bureau a décidé de recenser les sujets et questions soulevés en 2021 qui seraient restés sans suite, soit une dizaine. Cette liste a été remise au Syndic et sera annexée au PV. Le but est d'offrir un suivi et des réponses soulevées en assemblée.

M. le Syndic apporte des précisions en réponse à la question posée par M. Philippe DESPONDS en décembre sur le calendrier des séances de commissions. Le planning interne a été communiqué au président. Ainsi, les municipaux doivent présenter leurs préavis en Municipalité 1 mois ½ avant la séance du Conseil ; une semaine est consacrée à retravailler les préavis et l'accord intervient la semaine suivante ; les commissions reçoivent les préavis et disposent de deux semaines pleines pour les étudier (contre cinq jours ouvrables auparavant). Ainsi, les commissions disposent de temps supplémentaire pour travailler sur les préavis et une deuxième réunion peut même être agendée au besoin. Le Président le remercie pour ces aménagements.

M. David VOGEL revient sur le communiqué de presse de la Poste du 17 février. Il aurait préféré une prise de position de la Municipalité à un simple envoi. Le Syndic lui répond que la Municipalité se distancie totalement de la décision de la Poste de fermer le bureau de poste de Trélex et refuse de communiquer sur la décision d'une entité fédérale. Des contacts avaient été pris dès 2019 débouchant sur un sursis. La Municipalité a opté pour diffuser l'information directement pour éviter que le Conseil soit informé par voie de presse. Le Président ajoute que le communiqué de la Poste n'est pas clair sur la fermeture.

M. Stéphane DOEBELI informe l'assemblée que, suite à l'annonce par M. Stephan WENGER en décembre du dépôt d'un postulat pour l'étude d'un bâtiment intergénérationnel, un gros travail a débuté. Les commissions des Finances et Construction-urbanisme privilégient le dialogue avec la Municipalité et la rencontrent prochainement.

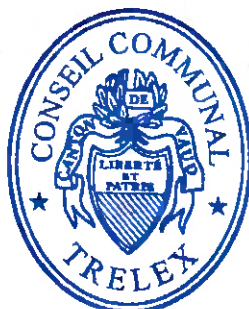
Mme Sarah BERNEY souhaite une réponse à sa demande en séance du 3.12.2021 de location par l'UAPE de la salle polyvalente lorsqu'elle est inoccupée, pour de l'initiation au judo, du basket, du handball. Le Syndic lui répond que la Municipalité se positionnera. Mme BERNEY demande s'il est prévu de replacer la table à l'ancienne place de jeux. M. MARZER lui répond que non en raison des détritrus. Ce sujet fera partie d'un préavis sur la réaffectation du pourtour des bâtiments scolaires.

M. Roman DAEPPEN remercie le Conseil pour sa confiance en le nommant délégué. Concernant la demande de M. DESPONDS sur le calendrier des séances de commissions, il se déclare satisfait de l'amélioration annoncée. Ensuite, il demande quelles mesures la Municipalité envisage face au marécage formé en deçà de la route de Gingins et en parallèle de la route des Boërens. M. Cédric MARZER remercie pour l'information, répond qu'il n'était pas informé et qu'il se rendra sur les lieux. M. HOFMANN précise que toute constatation d'irrégularité peut être adressée directement au Greffe.

En l'absence de question ou remarque supplémentaire, le Président lève la séance à 22h15.



Le Président  
François VAUTIER



La Secrétaire  
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 30.04.2022 / cdp